



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_3-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **12 février 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	6	8

Date de convocation le **6 février 2026**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_260212_3

Renouvellement de l'accord cadre relatif aux séjours "classes découvertes " sur le temps scolaire

Rapporteure: Madame DAHOUM

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Pierre **DUSSURGEY**, Yvette **JANIN**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Fatma **FARTAS** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Philippe **MOINE**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La Ville organise pour les enfants des écoles élémentaires des séjours «classes découvertes». La volonté de la ville de Vaulx-en-Velin est d’offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les activités mises en œuvre ont vocation à contribuer à la lutte contre les inégalités, autour de deux objectifs prioritaires :

- favoriser la réussite scolaire ;
- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l’émancipation et ouvrir le champ des possibles.

Les séjours « classes découvertes » s’inscrivent dans le Projet Éducatif de Territoire et visent à :

- être un support aux enseignements ;
- susciter la curiosité de l’enfant au travers d’un projet (projet de classe) ;
- vivre la classe autrement pour :
 - confronter l’enfant à un nouvel environnement (rompre avec ses habitudes) ;
 - favoriser l’épanouissement de l’enfant en dehors du milieu familial ;
 - favoriser son autonomie et sa socialisation par la vie en collectivité.

Ces séjours sur le temps scolaire concernent les écoles publiques élémentaires de la Ville et sont organisés pendant le temps scolaire pour les enfants du CP au CM2.

Le précédent accord-cadre relatif aux classes découvertes arrive à son terme le 31 août 2026. Conformément aux articles L.2120-1, R2124-1, R2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique, une procédure d’appel d’offres ouvert pour la consultation des entreprises a été engagée le 25 novembre 2025.

La consultation est divisée en cinq lots :

N° de lot	Dénomination du lot	Montant maximum HT sur 24 mois	Montant maximum HT pour toute la durée de l’ AC
LOT 1	Classes découvertes sur 2,5 jours – Thème : ACTIVITÉS DE MONTAGNE	137 000 €	274 000 €
LOT 2	Classes découvertes sur 2,5 jours – Thème : ENVIRONNEMENT	150 000 €	300 000 €
LOT 3	Classes découvertes sur 5 jours- Thème : ART, CULTURE ET LINGUISTIQUE	150 000 €	300 000 €
LOT 4	Classes découvertes sur 5 jours – Thème: ENVIRONNEMENT et ÉCOCITOYENNETÉ	105 000 €	210 000 €
LOT 5	Classes découvertes sur 5 jours– Thème : ESCALADE	95 000 €	190 000 €

Chaque lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. Chaque accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période de 24 mois, à compter de sa notification, reconductible 1 fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- critère 1 : prix, noté sur 100 points, pondéré à 60 % ;
- critère 2 : valeur technique, notée sur 100 points, pondérée à 40 %.

Aux termes de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 5 février 2026, a classé les offres et a choisi les entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise choisie
1	Classes découvertes sur 2, 5 jours – Thème : ACTIVITÉS DE MONTAGNE	Plein Temps Vacances et Loisirs
2	Classes découvertes sur 2, 5 jours – Thème : ENVIRONNEMENT	Plein Temps Vacances et Loisirs
3	Classes découvertes sur 5 jours- Thème : ART, CULTURE ET LINGUISTIQUE	Alpes Découvertes
4	Classes découvertes sur 5 jours – Thème: ENVIRONNEMENT et ÉCOCITOYENNETÉ	Plein Temps Vacances et Loisirs
5	Classes découvertes sur 5 jours– Thème : ESCALADE	Alpes Découvertes

Aux termes de l'article R.2152-6 du code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord-cadre est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux séjours « classes découvertes », avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux séjours « classes découvertes », avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 12 février 2026.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT